



Commune de Montagny

Adaptation du PAL suite à son approbation du 15 juillet 2020

### Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5000

Mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
Adopté par le Conseil communal de Montagny, le \_\_\_\_\_

Le Secrétaire \_\_\_\_\_

Le Syndic \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le \_\_\_\_\_

Le Conseiller d'Etat, Directeur \_\_\_\_\_

12 décembre 2024

Niveau: 2024 (v0)  
Document: 214\_Montagny\_PAL\_adapté.aprx  
Format: 100x100

#### ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme  
Rue du Jura 43, 1700 Fribourg  
Téléphone 021 311 11 00  
info@archam.ch, www.archam.ch

#### Légende

##### Zones d'affectation

- Zone de centre (CN)
- Zone de village I (VL I)
- Zone de village II (VL II)
- Zone résidentielle moyenne densité I (RMD I)
- Zone résidentielle moyenne densité II (RMD II)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone spéciale "Longemalle" (Long)
- Zone mixte I (MX I)
- Zone mixte II (MX II)
- Zone d'activités I (ACT I)
- Zone d'activités II (ACT II)
- Zone de dépôts (DEP)
- Zone artisanale (ART)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone spéciale "Les Fauvettes" (Fauv)
- Zone libre (L.B)
- Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)
- Bâtiment non agricole
- Bâtiment agricole
- Cotations zone à bâtir
- Coordonnées point

- Zone de gravière ou de décharge (GRD)
- Zone de gravière (GRAV)
- Zone de décharge contrôlée pour les matériaux inertes (CCMI)
- Zone de décharge pour matériaux terreux (CCM-TE)

##### Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

##### Autres zones

- Aire forestière (FOR)

##### Mesures particulières

- PAD approuvé
- PAD obligatoire
- PED obligatoire: étape d'aménagement 2
- Périmètre à prescriptions particulières
- Périmètre chauffage à distance
- Secteur à hauteur spéciale
- Secteur à distance spéciale
- Distance de construction (haie)
- Distance de construction (espace nécessaire au cours d'eau)
- Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités:
  - Secteur de danger élevé
  - Secteur de danger moyen
  - Secteur de danger faible
  - Secteur de danger indicatif
- Secteurs de dangers naturels liés aux crues:
  - Secteur de danger élevé
  - Secteur de danger moyen
  - Secteur de danger faible
  - Secteur de danger indicatif
  - Secteur de danger résiduel

##### Mesures de protection

- Périmètre de protection de la nature (PN)
- Réseau mycologique d'importance nationale
- Site à batraciens linéaire d'importance nationale
- Espace nécessaire au cours d'eau
- Périmètre de protection du site construit de catégorie 1
- Périmètre de protection du site construit de catégorie 2
- Périmètre environnement protégé
- Périmètre de protection archéologique
- Périmètre archéologique
- Objet IVS protégé de catégorie 1
- Objet IVS protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 1
- Immeuble protégé de catégorie 2
- Immeuble protégé de catégorie 3
- Boisements hors-forêts protégés en zone à bâtir:
  - Arbre
  - Hêtre ou bosquet
  - Verger

##### Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines législatives (S1, S2, S3)
- Zone de protection des eaux souterraines provinciales (SP)
- Cours d'eau
- Sites pollués (= aires d'entreprises, s'routes de stockage, 1° installations de SI)
- Surface boisée hors zone à bâtir (recensement non exhaustif)
- Constatation de la nature forestière
- Tracé des lignes à haute tension

